



Bruguieres, 16 juillet 2025,

DECISION 2025-26

PRISE PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Attribution marché – Souscription des contrats d'assurance pour la Commune de Bruguieres

LE MAIRE DE BRUGUIERES

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Vu l'avis d'appel Public à la Concurrence publié dans le BOAMP 25-50587 du 06/05/2025 et dans le JOUE 289234-2025 du 06/05/2025 ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal n°2024-25-03-30, en date du 25 mars 2024 visée par Monsieur le préfet de la Haute Garonne, déléguant notamment au Maire de la Commune de Bruguieres les pouvoirs suivants :

« 4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Vu l'analyse du Cabinet ARIMA CONSULTANT ASSOCIES ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 7 juillet 2025 ;

CONSIDERANT que le marché a été divisé en 5 lots distincts :

Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes

Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes

Lot 4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Lot 5 : assurance des prestations statutaires

CONSIDERANT qu'à la date limite de remise des offres le 11 juin 2025, la commune a enregistré 9 offres admissibles.

CONSIDERANT les critères d'analyse des offres :



Pour les lots N°1 à 5 :

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-213100910-20250716-202526-AU

Critères	
1- Valeur technique	55
2- Prix	45

CONSIDERANT le classement effectué par la Commission d'Appel d'Offre.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer les marchés suivants :

Assurance	Assureur
LOT 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes	GROUPAMA D'OC – 14 RUE DE VIDAILHAN – CS 93105 – 31131 BALMA CEDEX
LOT 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes	PNAS – Courtier – TOUR CB21 – 16 PLACE DE L'IRIS – 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX AREAS – Compagnie – 47 / 49 rue de Miromesnil - 75008 Paris
LOT 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes	SMACL Assurances SA – 141 AVENUE SALVADOR – ALLENDE CS 20000 79031 NIORT CEDEX 9
LOT 4 : Assurance de la protection juridique de la collectivité	SMACL Assurances SA – 141 AVENUE SALVADOR – ALLENDE CS 20000 79031 NIORT CEDEX 9
LOT 5 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus	YVELIN – Courtier – IMMEUBLE LE BELEM – 355 RUE VENDEMIERE - 34000 MONTPELLIER ACTE VIE – Compagnie – ESPACE EUROPEEN L'ENTREPRISE – 14 AVENUE DE L'EUROPE – 67300 SCHILTIGHEIM LLOYD'S INSURANCE – Compagnie – 8-10 RUE LAMENNAIS – 75008 PARIS

Article 2 : de dire que les montants sont arrêtés à la somme de :

LOT 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes	37 166.50 € TTC
LOT 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes	10 004.52 € TTC
LOT 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes	18 024.65 € TTC
LOT 4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus	932.51 € TTC
LOT 5 : assurance des prestations statutaires	92 822.82 € TTC
Total	158 951.00 € TTC

Article 3 : de dire que la durée du marché est de 4 ans, avec faculté de résiliation annuelle.

Article 4 : de signer tous documents relatif à l'exécution du contrat,

Article 5 : de rendre compte de la présente décision devant le Conseil Municipal,



Article 6 : que Mme Directrice Générale des Services de la commune l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le

ID : 031-213100910-20250716-202526-AU

Berger
Levrault

Arnaud SIGU
Maire de BRUGUIERES



